



Comité Technique Spécial Départemental

Jeudi 15 février 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres du CTSD

Notons, en introduction, que le Président de la République et son ministre de l'action et des comptes publics (et les mots ont un sens !) multiplient les déclarations de guerre contre la fonction publique, le statut général devrait être pulvérisé pour lui substituer le contrat, voire la mission, dans la droite ligne des « lois Travail » de 2016 et 2017. A travers les fonctionnaires, c'est aux services publics que le gouvernement entend s'attaquer, bouleversant ainsi la vie quotidienne de l'immense majorité de la population de ce pays.

La seule réponse qui s'impose contre toutes ces attaques, c'est la mobilisation des fonctionnaires et des usagers pour la défense du service publique, l'emploi, le pouvoir d'achat des actifs et des retraités, le 22 mars prochain. FORCE OUVRIERE y est partie prenante, avec une large intersyndicale.

Alors qu'il s'attaque au bac, diplôme national et premier grade universitaire, en substituant le contrôle continu aux épreuves nationales terminales anonymes et instaure la sélection à l'université, le ministre de l'Education nationale supprime dans le même temps 2600 postes dans le 2nd degré et 200 chez les personnels administratifs. Dans ce cadre de coupe sombre dans les budgets, l'effort serait-il porté sur le primaire ?

Derrière l'annonce de 3 881 postes affectés nationalement en « primaire », la réalité est toute autre : sur ces 3 881 postes, 3100 seront absorbés par le dispositif des CP et CE1 « 100 % réussite » en éducation prioritaire, le ministère ayant confirmé sa volonté pour la rentrée 2018 de dédoubler tous les CP en REP et les CE1 en REP+ « *partout où c'est possible* ».

Cette situation a des conséquences négatives très concrètes :

Dans notre département, les effectifs cette année encore, augmentent. Ce ne sont pas moins de **852 élèves** supplémentaires qui sont attendus à la rentrée prochaine. En bonne logique, cela devrait générer l'ouverture d'au moins 35 classes, uniquement au titre de la démographie. Or, lors du GT du 8 février, 46 fermetures pour 51 ouvertures ont été annoncées. Nous sommes donc bien loin du compte !

Ainsi, si les effectifs de classes sont préservés en CP et CE1 (entre 12 et 14 de moyenne), la moyenne des classes de CE2, CM1 et CM2 va mécaniquement augmenter dans de nombreuses écoles en Education prioritaire, au-delà même des seuils en vigueur qui permettent l'ouverture d'une classe !

A cela s'ajoute, 14 écoles qui disposent des effectifs pour une ouverture mais où elle est refusée, faute de local, problématique qui perdure depuis des années et qui est bien pratique pour « économiser » des postes !

Par ailleurs, alors qu'il y avait ces dernières années l'objectif clairement affiché d'abonder la brigade de remplacement, FO constate que l'augmentation des moyens qui lui sont dévolus n'est plus d'actualité. Pire, ce sont près de 80 postes de remplaçants qui manqueraient à l'appel à la prochaine rentrée.

Prétextant un récent rapport de l'Inspection Générale qui prône une meilleure efficacité du remplacement dans notre département, vous souhaitez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, organiser et redéployer différemment les postes et les missions des titulaires remplaçants pour tendre vers une seule et même brigade départementale.

Ainsi, un collègue « brigade REP+ » serait amené à assurer des remplacements ponctuels en classe ordinaire. Les collègues qui disposaient d'indemnités spécifiques en REP+ perdraient ainsi cet avantage lorsqu'ils ne remplaceront plus en REP/REP+. Ces derniers refusent le sort qui leur serait réservé.

Ils manifestent en ce moment devant l'Inspection académique pour revendiquer le respect des missions spécifiques des BD REP+, cadrée par la fiche de poste et la circulaire sur l'Education prioritaire de 2014, et des indemnités qui y sont liées, pour une dotation suffisante en moyen de remplacement, pour le recrutement de listes complémentaires et non de contractuels !

Nous avons également pris connaissance de multiples projets de fusions d'écoles en cours, souvent impulsés par les IEN de circonscription, visant à constituer des structures scolaires de grande taille avec un seul directeur totalement déchargé à sa tête. Pour FO, il s'agit avant tout d'une économie de postes de directeur et de remplaçants. De même, ce dispositif tend à faire disparaître la spécificité de la maternelle, englobée dans cette entité.

Quant aux RASED, ils sont tout bonnement oubliés, alors que les problèmes d'inclusion systématique et forcée conduisent à une profonde désorganisation des écoles. Trop de postes vacants de psychologues sont encore occupés par des contractuels qui ne disposent pas d'une formation adéquate et qui doivent, de surcroît, se déployer sur une zone d'intervention élargie. Les conditions de travail des psychologues doivent être améliorées par une ouverture des postes de titulaires.

En fermant 4 postes de CPC de zone et en transférant 2 postes uniquement en circonscription REP+, vous ne répondez pas positivement aux revendications légitimes de ces collègues. C'est bien un poste minimum de CPC supplémentaire par circonscription en Education prioritaire qui serait nécessaire pour faire face à l'ensemble des demandes institutionnelles et permettre une amélioration notable des conditions de travail de cette catégorie de personnel.

FO dénonce le dispositif ministériel « CP-CE1, 100% de réussite ».

Outre la nature démagogique de ce slogan et les illusions qu'il véhicule, il n'est pour FO rien moins qu'un dispositif de dérèglementation, vecteur d'une désorganisation, de dégradation supplémentaire des conditions de travail, palpable dès cette année. Il génère un surcroît de pressions et de tensions intolérables entre collègues, classes et écoles.

Cette priorité ministérielle absorbe dans notre département la quasi-totalité des postes disponibles, entravant ainsi les possibilités d'ouverture au titre de la démographie ou d'amélioration des conditions de travail.

Dans les écoles, où le nombre de salles est insuffisant pour dédoubler les classes, le moindre local disponible est « vampirisé » (BCD, salle polyvalente, salle informatique, salle de sport, de musique ou d'art visuel, jusqu'à la salle des maîtres elle-même !), empêchant, de fait, la réalisation de certains enseignements dans des conditions satisfaisantes pour les maîtres et leurs élèves et remettant en cause les conditions de travail et la liberté pédagogique des enseignants.

Cette co-intervention généralisée est d'ailleurs souvent le prétexte à ne plus remplacer le maître absent (l'autre enseignant devant prendre en charge systématiquement tous les élèves).

Les enseignants refusent la dégradation programmée de leurs conditions de travail. Ils n'acceptent pas que leur soient imposés des bricolages de type « classe en préfabriqués » ou cloisons mobiles. FO saisira le

CHSCT afin de faire respecter des conditions de travail conformes à la réglementation et aux usages en vigueur.

FO revendique l'abandon de ce dispositif, les postes créés doivent servir à satisfaire les besoins des écoles :

- ouverture des classes nécessaires, non aux fusions d'écoles
- maintien de toutes les classes,
- abaissement des seuils et allègement des effectifs dans toutes les classes
- création des postes de remplaçants et de RASED, en nombre suffisant
- ouverture et réouverture des postes et structures spécialisés
- recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire
- ouverture de postes au concours à hauteur des besoins réels du terrain,
- respect des conditions de travail et de la liberté pédagogique : non à la co-intervention imposée.

Pour conclure, avant d'entrer dans le détail des dossiers d'écoles dont nous sommes porteurs, nous vous alertons une nouvelle fois, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sur les conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles exerce l'immense majorité de nos collègues, de plus en plus souvent confrontés à des incivilités et agressions, en constante progression. Les écoles, pour celles qui en avaient, ne bénéficient plus d'AAD tandis que les directeurs continuent de crouler sous les tâches, y compris indues tels AFFELNET et les PPMS.

Pour FO, l'absence de volonté du ministère d'améliorer les décharges des directeurs à la rentrée 2018, la suppression progressive des postes d'AAD, le refus d'abaisser les effectifs par classe, d'augmenter les moyens de remplacement et de réouvrir les postes et structures spécialisés rendent cette carte scolaire inacceptable en l'état. Comme nous l'avons annoncé en préambule avec les autres organisations syndicales, nous nous prononcerons contre cette proposition de carte scolaire et nous vous demandons l'ouverture de négociations sur les besoins réels des écoles.

Je vous remercie de votre attention.